

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 22 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux juillet, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Claude HUITEMA ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FRÉLON ; Jean-Louis GUTIERRES ; Rachel JACQUET ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 10	Conseillers ayant donné pouvoir : néant Excusés : Jérôme LOUAULT Absents : néant
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2014	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Nicole AUVRAY et Charlotte FRÉLON ont été élues secrétaires de séance.

Le précédent compte rendu du 24 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. MODIFICATION DE L'OBJET DE LA SUBVENTION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE (C.D.D.S.) DU CG37 D'UN MONTANT DE 9552 € (DELIBERATION N°29 /2014)

Suite à la réunion du 10 juillet dernier, à laquelle Nicole AUVRAY participait, il s'avère que le montant de subvention de 9552,00 euros accordé à la commune avait pour objet le projet de nouveau logement communal envisagé par le précédent conseil municipal. Or, cette subvention, non reportable sur 2015, ne peut être accordée que sur des travaux réalisés et facturés avant le 15 octobre prochain. Par ailleurs, la subvention maximale d'un projet ne peut dépasser les 80% du montant total du projet. Nous avons pris connaissance de ces différentes contraintes lors de la réunion. Par conséquent, pour ne pas perdre cette aide substantielle, il nous faut présenter un nouveau projet au Conseil Général avant la fin du mois de juillet. Nous proposons donc aux membres du conseil municipal de présenter un projet d'un montant de douze mille euros minimum permettant de commencer les réfections et aménagements de voirie, suite au constat d'état des routes réalisé par Nicole AUVRAY et Laurent NONET : sécurisation du carrefour de Pauvrely, fourniture et pose de la signalisation verticale éventuellement nécessaire et à notre charge pour limiter la vitesse au niveau des Caves (sens Ferrière-Larçon vers Paulmy), réfection du chemin des Petits Jouannets, réfection des « nids de poule » sur la Royauté, la Vernoisière, les Marquets, les Marnières, reprofilages de route sur les passages de roues avant la Grande Métairie et vers les Marquets (sous le chêne au début de la descente), reprise des 2 regards affaissés au niveau du lotissement du Parc, reprise des « bateaux » d'entrée de garage sur les derniers trottoirs qui ont été faits (ne pas oublier de prévoir coordination avec Véolia pour reprise des 2 tabourets des bouches à clés EP (eau potable) en face chez Christine BEAUVAIS et Dominique FRÉLON), réfection de la partie communale bitumée au niveau du garage BEAUVAIS.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à une consultation simple et de démarrer les travaux dès que possible pour un montant compris entre 12000 euros HT et 15000 euros TTC.

2. DELIBERATION MODIFICATRICE DE LA DELIBERATION N° 25/2014 CONCERNANT LA DELEGATION DE PORTEE GENERALE ACCORDEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L2122-22-4° DU CGCT, POUR TOUT MARCHE SANS CONDITION DE SEUIL, (DELIBERATION N°31/2014)

Il s'avère que des membres du conseil municipal n'étaient pas tous d'accord sur le montant du seuil de 15 000 euros. Le conseil municipal décide de procéder à un nouveau vote et

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

propose donc à nouveau d'accorder au maire une délégation de portée générale, sur le fondement de l'article L2122-22-4° du CGTC, pour tout marché avec une condition de seuil de 15 000 euros. Après délibération, le vote s'est exprimée de la manière suivante
10 voix exprimées.

08 voies « POUR ».

02 voies « CONTRE ».

La proposition est donc adoptée à la majorité des voix exprimées.

3. QUESTIONS DIVERSES

- 3.1. Compte rendu de réunion pour la formation du jury criminel pour l'année 2015 : Nicole AUVRAY a représenté la commune pour le tirage au sort. Il est à noter que l'an prochain, le tirage des communes sera pratiqué avant la séance de tirage au sort des jurés afin d'éviter que les communes non concernées se déplacent inutilement. Il faudra également se rappeler de se doter d'une liste électorale à jour (nombre d'électeurs, tous les n° de cartes d'électeur doivent figurer).
- 3.2. Conformité cuve fioul commune : pour répondre à la question de Jérôme LOUAULT du dernier conseil municipal, c'est une cuve de 10 000 litres simple paroi, enterrée en extérieur le long de l'ancienne salle de classe. Un peu avant 2010, il a été ajouté une collerette au niveau du remplissage pour garantir l'étanchéité et la crépine avait été rehaussée. Son lieu d'implantation n'impose pas l'obligation de produire un certificat de conformité pour l'instant. Il est à noter que les économies d'énergie résultant des travaux d'isolation permettraient d'envisager la mise en place en extérieur d'une cuve double paroi de moindre capacité (2 500 litres par exemple).
- 3.3. Vérification et/ou remise en état de la sirène d'alarme de la mairie : Dominique FRÉLON expose que cette sirène a fonctionné pour la dernière fois en juin 1998 pour la coupe du monde. Outre que cet équipement appartient à notre patrimoine, elle pourrait s'avérer utile en cas d'incident sur les centrales nucléaires (Chinon et Civaux) ou d'évènement majeur (climatique ou autre) concernant l'ensemble de la population. Claude HUITEMA se charge de tester son fonctionnement et on avisera des suites éventuelles à donner. Accord est donné à l'unanimité.
- 3.4. Réunion CCAS de ce jour pour la répartition des subventions (Croix Rouge : 100€ ; Resto du Cœur : 100€ ; Entraide de la Touraine du Sud : 100€ ; ADMR : 200€ ; CCAS 1500€) et le repas des aînés du dimanche 05 octobre 2014. 35 à 40 personnes de plus de 65 ans seront invitées. Seules les personnes ne pouvant pas se déplacer bénéficieront d'un colis de la valeur du montant du repas (les personnes autonomes mais ne désirant pas venir ne bénéficieront pas de colis). Patrick DAUMAY est chargé de la consultation des restaurateurs locaux pour la fourniture du repas. Nicole VALLET, Liliane PORCHER et Anne-Marie DESPREZ se chargent des colis et Isabelle MARTINEAU de la conception et de l'impression des menus. Laurent NONET distribuera les invitations en les remettant personnellement à chaque personne. Tous les membres du CCAS sont invités ainsi que deux personnes du conseil avec leur conjoint à tour de rôle ; cette année ce sera Claude HUITEMA et Nicole AUVRAY.
- 3.5. Calendrier des fêtes du dernier trimestre 2014 : soirée moules frites du samedi 11 octobre et fête de la St Eloi le samedi 20 décembre. Insertion gratuite dans le calendrier trimestriel.
- 3.6. Une réunion particulière sera programmée en septembre prochain pour évoquer uniquement les fêtes, animations, activités que le conseil municipal souhaite mettre au programme pour les années à venir.
- 3.7. Réunion de la commission communication et information : Patrick DAUMAY, Jean-Louis GUTIERRES, Nicole AUVRAY et Claude HUITEMA prévoient de se rencontrer début septembre pour commencer à préparer le prochain bulletin municipal qui sera distribué lors des vœux du maire le samedi 10 janvier 2015 à 15h00. Il est convenu que les comptes rendus de conseil municipal seront résumés et que nous communiqueront sur les principales informations de la Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de Touraine du Sud de l'année. La salle des fêtes est réservée. Le site internet de la commune a d'ores et déjà fait l'objet d'évolutions sensibles avec des informations au fil de l'eau des divers événements communaux. La mise en ligne du forum interviendra avant la fin 2014.

- 3.8. Transfert automatique de pouvoir de police du maire (circulaire du 13 juin 2014) : la Communauté de Communes de Touraine du Sud a déjà un certain nombre de compétences de police dans les domaines suivants : collecte des déchets ménagers, assainissement, accueil des gens du voyage, voirie et habitat. Dominique FRÉLON accepte de transférer ses compétences uniquement pour la collecte des ordures ménagères et l'accueil des gens du voyage et refuse de transférer ses autres compétences : un courrier selon modèle confirmant ces choix sera adressé à la Communauté de Communes de Touraine du Sud.
- 3.9. Dans le cadre de la mise à niveau administratif des marchés contractés par la commune, il sera demandé une attestation d'assurance Responsabilité Civile à nos fournisseurs, notamment ceux intervenant sur les voies publiques.
- 3.10. Proposition de personnes pour le Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : 2 titulaires (Dominique FRÉLON et Philippe LION) et 2 suppléants (Jérôme LOUAULT et Gatien JOUBERT).
- 3.11. Ordures ménagères :
- Le container rue du stade est utilisé par les gens de passage et est trop vite rempli. Angel TURQUOIS propose de le déplacer en haut de la rue du lotissement pour que le camion puisse reculer (il ne pourra pas faire ½ tour sur la raquette de retournement). Nicole AUVRAY voit avec le SMICTOM si cette solution leur convient et formalisera la décision prise par courrier.
 - Jean-Louis GUTIERRES va faire, au nom de la commune, un courrier de rappel aux propriétaires de gîtes qui doivent prendre en charge les déchets de leurs locataires.
 - Les 2 poubelles du cimetière ont été volées : pour l'instant elles sont remplacées par celles de l'école. Nicole AUVRAY va demander au SMICTOM les conditions de remplacement.
- 3.12. Problème des remontées extrêmement malodorantes de l'assainissement de la salle des fêtes (plaintes de Mme BRUNET) : il faut envisager des travaux conséquents de mise à conformité du tout à l'égout et surtout une étude préalable sérieuse. Dans un premier temps on essaie de réduire ces désagréments par une vidange de la cuve (aucune prestation de ce type ne semble avoir été réalisée depuis au moins 7 à 8 ans). Elodie LETURGEON s'occupe de consulter un prestataire. Il est également évoqué quelques projets concernant la salle des fêtes que le conseil municipal mettra en délibération lors de prochaines séances : l'adjonction d'un préau permettant d'organiser des manifestations extérieures mais abritées, le réaménagement plus fonctionnel de la cuisine, le ravalement sur 1m de haut du mur extérieur. Ce projet pourrait entrer dans le cadre des demandes de subventions 2015.
- 3.13. Demande d'une famille canadienne pour ériger une stèle plaque simple dans le centre bourg à la mémoire de leurs ancêtres : Elodie LETURGEON les contacte pour avoir des précisions.
- 3.14. Visite des berges du Brignon avec le technicien rivières de la Communauté de Communes de Touraine du Sud programmée le 23 juillet.
- 3.15. Il est demandé de vérifier l'existence et la validité d'un arrêté sur les horaires d'éclairage public ainsi que les obligations de la commune en la matière et l'engagement de sa responsabilité dans le cas d'un accident nocturne sur la voie publique.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3.16. Date de prochaine réunion de conseil municipal : **mardi 23 septembre 2014 à 20h30**

Récapitulatif des délibérations de séance :

Délibération n°29 /2014 : MODIFICATION DE L'OBJET DE LA SUBVENTION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE (C.D.D.S.) DU CG37 D'UN MONTANT DE 9552 €

Délibération n°31 /2014 : DELIBERATION MODIFICATRICE DE LA DELIBERATION N° 25/2014 CONCERNANT LA DELEGATION DE PORTEE GENERALE ACCORDEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L2122-22-4° DU CGCT, POUR TOUT MARCHE SANS CONDITION DE SEUIL

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Claude HUITEMA, 2 ^{ème} adjoint		Jérôme LOUAULT, conseiller	excusé
Elodie LETURGEON, 3 ^{ème} adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	
Patrick DAUMAIS, conseiller		Angel TURQUOIS, conseiller	
Charlotte FRÉLON, conseillère			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL